



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Transports de matieres dangereuses

Question écrite n° 5021

### Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la necessite de former les agents de la SNCF au transport des matieres dangereuses. Il apparait en effet que la formation des personnels est l'element primordial qui peut, soit prevenir l'incident, soit empêcher que celui-ci ne se transforme en catastrophe aux consequences malheureusement imprévisibles. Il lui demande de lui preciser tant la doctrine de la SNCF en la matière que les modalites pratiques (contenu - volumes horaires notamment) d'une telle formation.

### Texte de la réponse

Reponse. - La formation aux transports des matieres dangereuses tient une place importante dans le budget de formation de la SNCF qui est consciente de la nécessité de former au mieux ses agents compte tenu des impératifs spécifiques à ce type de transport par fer. La formation initiale assurée aux personnels roulants et sedentaires est, bien évidemment, complétée par des actions de formation continue qui doivent répondre principalement à trois objectifs : tenir en éveil la vigilance des agents, adapter leur formation à l'évolution des techniques de transports, enseigner les caractéristiques des nouvelles matières transportées. Les fonctions intervenant dans la chaîne de transport sont nombreuses. Les agents qui y participent sont sensibilisés aux risques inhérents au transport des matières dangereuses. La formation à partir d'une base commune est adaptée au travail de chacun. Des agents sont spécifiquement affectés à la reconnaissance des envois et à la circulation des trains. En outre, des mesures très strictes sont prises pour le suivi des matières radioactives. Le contenu de la formation s'inspire des consignes d'application pratique à l'usage des agents. Ces consignes sont élaborées à partir des réglementations officielles. Elles traitent notamment : des documents de transport, de l'étiquetage des envois, du choix et de l'acheminement des wagons ; du transport des matières radioactives ; des mesures du suivi pour le transport des déchets ; des fiches de sécurité ; et des mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident (appel à des spécialistes : pompiers, protection civile, en leur donnant le maximum de renseignements utiles). Ces textes qui servent de base au contenu de la formation sont continuellement tenus à jour et font actuellement l'objet d'un programme annuel de commentaires dans chacune des 25 régions SNCF, auprès de cellules ou d'agents chargés de formation se réunissent avec des conseillers en matière de chargement et des responsables des transports marchandises. La SNCF étudie en ce moment la mise en place dans les régions de Lyon, Rouen et Marseille, à forte concentration en industries chimiques, de spécialistes régionaux affectés uniquement aux problèmes liés au transport des matières dangereuses. Sur le terrain chaque agent dispose d'un dépliant aide-mémoire, illustrant la signalisation imposée pour les matières dangereuses et rappelant succinctement la conduite à tenir en cas d'incident (déterminer la nature du danger, donner l'alerte, respecter certaines précautions immédiates). En ce qui concerne le volume de la formation, tous les agents susceptibles d'être confrontés à un problème lié au transport de matières dangereuses font l'objet d'un plan général de formation qui comporte une étude spécifique à ces questions. Ces formations s'appliquent en particulier aux agents des gares (environ 40 000) chargés de l'acceptation des documents de transport, de la saisie des données, de la reconnaissance des wagons au départ et de la circulation des trains. Outre la formation sur le terrain, un grand nombre de ces agents passent tous les ans en école de formation. De plus, lorsqu'un élément nouveau le nécessite, une information est incluse dans un cycle mensuel de perfectionnement.

au niveau des etablissements (par exemple : en 1988 certains agents de triages ont appris a visualiser sur ecran la situation des wagons de matieres dangereuses a l'aide de l'application informatique qui est mise en place). Apres sa formation, l'agent est informe periodiquement de l'evolution des connaissances. Pour les agents de conduite (environ 20 000) leur formation aux matieres dangereuses est integree au metier de mecanicien. Elle fait, en cas de modification, l'objet de commentaires lors de l'accompagnement prevu par un agent d'encadrement tous les trimestres. Les agents du materiel (environ 2 200) charges de la visite technique des trains sont formes, d'une part, sur le terrain et, d'autre part, lors des stages en ecole. Ils sont habilites, depuis 1987, a intervenir sur les wagons-citernes transportant des liquides inflammables, pour arreter des fuites minimes). La SNCF s'efforce d'assurer a tous les agents affectes a ce type de transport qu'ils soient roulants ou sedentaires une formation tenant compte de la diversite des wagons et des produits transportes et adaptee aux differentes taches qu'ils doivent assurer. Bien entendu, ces actions sont completees par une formation rigoureuse portant sur les regles de securite specifiquement ferroviaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bequet Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5021

**Rubrique :** Sncf

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 1988, page 3149